En Direct !

Victoire du personnel AI Marseille : La lutte collective paie !

Ordre du jour de la réunion extraordinaire du mardi 3 avril :

Dépôt d'un Danger Grave et Imminent (DGI) du lundi 2 avril 2018

Hier, lundi 2 avril, un de nos élus CGT au CHSCT déclenche une procédure de Danger Grave et Imminent (DGI) justifié des entorses répétées d'un encadrant d'astreinte de l'Agence Intervention (AI) aux règles élémentaires régissant l'envoi de techniciens sur le réseau…

Le cadre d'astreinte tente par tous les moyens d'intimider notre camarade : *« Vous n'avez que ça à faire d'éplucher les bons de travail des collègues… N'est-ce pas de la délation ?... »*

Ce matin à la prise de travail du Merlan, nos élus CGT animent une **Assemblée Générale en présence d'une quarantaine d'agents**, y compris quelques encadrants présents, afin d'expliquer la situation.

Des Techniciens Réseau et Techniciens Exploitation occupés sur le réseau nous rejoignent jusqu'en début d'après-midi, y compris **nos camarades de l'AI Calanques informés par la CGT** !

14h30, en présence de **70 agents remontés à bloc et scandant « Tous ensemble ! Tous ensemble ! Ouais ! Ouais ! »**, la séance démarre…

Le Président montre le « registre DGI » qui est… vierge… Serge CASARI BERCANE le remplit.

Julien HADDAD PARFAIT étant en congé, la délégation CGT propose Davidé MARGANI comme Secrétaire de Séance. Vote : nombre de voix pour la candidature : 4/4 élus.

Le Président souhaite que M. MOUGEL et M. POMIES soient présents « *afin de nous éclairer* »…

La délégation CGT demande une suspension de séance afin d'interroger l'Assemblée Générale…

Verdict : **l'AG accepte la présence de M MOUGEL, mais pas celle de M. POMIES**. Celui-ci quitte la séance aussitôt. En outre, la délégation CGT invite M. SIEGL en qualité d'expert sur le sujet.

En préalable et avant d'aller sur le fond du débat, **nous demandons si le président confirme que le personnel est en « Droit de retrait », donc payé depuis ce matin**…

Le Président tente de nous répondre à côté : « *Le CHSCT se tient donc nous ne sommes plus à ce stade en DGI. Le droit de retrait est autre chose… L'enquête démontre qu'il n'y a pas de notion de danger…* »

La délégation CGT argumente : « *Le DGI court toujours. Le Code du Travail prévoit de protéger les salariés qui font usage de leur droit de retrait… Pas possible de déconnecter les 2 aspects !* »

Et cite les Articles L4132-3 et L4132-5 du Code du Travail, ainsi que l'« *Arrêt N°07-43740 de la Cour de Cassation du 22 octobre 2008 précisant que la retenue de salaire est illégale quand il existe un motif raisonnable de penser que la situation dans laquelle se trouvent des salariés présentent un danger grave et imminent pour leur vie ou leur santé.* »

Le Président répond : « *Je souhaite avancer sur le dossier.* ***Ok, il n'y aura aucune retenue sur salaire pour ce droit de retrait.*** » La délégation CGT annonce la bonne nouvelle à l'AG !

Au terme d'une réunion qui s'est terminée à 19h00, grâce à la vigilance du personnel et vote 4/4 élus, **la délégation CGT annonce la levée du DGI et les avancées suivantes** (8 au lieu de 3 dans l'enquête) :

1) Rappel des textes et règles à l'ensemble des hiérarchiques d'astreinte en profitant du portage de la « CGE V3.1 »
2) Prise en compte de l'expérience par les encadrants des compétences du personnel
3) SMS à chaque membre du CHSCT en cas d'AT ou de presque accident
4) Rappel aux intervenants sur appel pompier
5) Rappel des règles sur les ZUS : application de l'ensemble du cahier en vigueur
6) Annuler les mentions « pour son propre compte (PPC) » sur les habilitations d'indice 2 « Chargé de travaux » et redéfinir toutes les habilitations concernées pour la fin du premier semestre 2018. Durant cet intervalle, les encadrants s'appuieront sur l'édition d'une liste de Chargés de travaux reconnus.
7) Réactiver le groupe de travail « suivi astreinte » d'ici fin mai 2018 en appliquant les décisions prises
8) Portage d'un code de bonne conduite.

En bref, à retenir…

☞ **Etaient présents à cette séance :**

CGT
Davidé MARGANI (Elu et Secrétaire)
Serge CASARI BERCANE (Elu)
Pascal LAFFAGE (RS)
Gilbert BENHAMOU (RSS)

FO
Jérôme SANTAMARIA (Elu)
Jérôme OLIVERO (RS)
Eric MEYNARD (RSS)

CFDT
Jacques GUIRAND (Elu)

Arnaud BICHE (nouveau Président)
Fabrice MARGAUD (Expert prévention)
Denis MOUGEL (Expert sur le sujet)

☞ **Enfumage et compagnie…**

Après l'AG du matin et avant la séance, contrairement à ce que les élus CGT ont affirmé, certains encadrants zélés se sont risqués à enfumer les agents en disant qu'ils étaient en grève (donc non payés…)…

☞ **Relations…**

Certains encadrants se permettent des écarts de langage envers leurs subordonnés…

☞ **Enfumage et compagnie bis…**

Il y a ceux qui agissent, travaillent et qui gagnent des avancées pour les travailleurs… Et il y a ceux qui récupèrent et communiquent !!!

Les agents présents ne se laisseront pas duper…

☞ **Rôle du CHSCT**

Comme toute Instance Représentative du Personnel, le CHSCT est efficace d'autant plus si le personnel s'en mêle !

A votre disposition, vos Elus CGT au CHSCT DR PADS 3 (AI-AIS-BRIPS-ACR-CAD)

Julien HADDAD PARFAIT	Davidé MARGANI	Serge BERCANE	Didier TORRES	Pascal LAFFAGE	Gilbert BENHAMOU
Secrétaire	Membre élu	Membre élu	Membre élu	Responsable Syndical	Responsable Syndical Sup
06.52.71.82.95	06.95.29.15.24	06.80.33.98.59	06.65.39.84.72	06.60.39.24.88	06.60.13.92.64
takamine13770@gmail.com	margani.davide@free.fr	sergecasaribercane@gmail.com	didier.torres@enedis-grdf.fr	pascal.laffage@enedis-grdf.fr	gilbert.benhamou.cgt1@gmail.com
Arenc	Merlan	Merlan	Calanques	Merlan	Calanques